



FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8976392

Durée :  
2 jours - 14 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1270  
€ HT

# DÉONTOLOGIE ET RESPONSABILITÉ PÉNALE DES DÉCIDEURS PUBLICS

Maîtrisez les nouvelles obligations déontologiques les risques liés à leur violation

La déontologie est une matière cruciale à assimiler pour les agents et leurs managers afin qu'ils puissent exercer leur fonction dans les meilleures conditions et sans risque. Déontologie et responsabilité pénale sont des sujets sensibles qui méritent d'être analysés en profondeur afin de garantir l'intégrité de la pratique de vos agents et sécuriser l'activité de votre organisation.

## OBJECTIFS

Connaître les dispositions de la loi Déontologie du 20 avril 2016, de la loi Sapin II, ainsi que l'ensemble des évolutions statutaires  
Assimiler l'ensemble des principes et obligations déontologiques  
Comprendre les rouages de l'engagement de la responsabilité personnelle des agents

## EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

## POUR QUI ?

Responsables RH, recrutement, administration du personnel  
Directeurs juridiques, référents déontologues  
Managers

## PRÉREQUIS

Maîtriser le cadre juridique de la fonction publique

## COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser les règles applicables en matière de déontologie

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

- E-quiz amont
- Présentiel
- E-quiz aval

## PROGRAMME

Déontologie et responsabilité pénale dans le secteur public

### Mettre en oeuvre les principes déontologiques

#### Distinguer les différentes obligations des agents publics

- L'obligation de probité, d'intégrité et de dignité
- L'obligation de neutralité et le principe de laïcité
- L'obligation de se consacrer exclusivement à l'exercice de ses fonctions
- L'obligation de désintéressement et la prévention des conflits d'intérêts
- Le devoir de réserve et la discrétion professionnelle

Exercice d'application : identification des obligations de différents agents au travers des exemples concrets de missions dans la fonction publique

### Connaître le rôle des différents acteurs

#### Appréhender le rôle du référent déontologue

- Connaître le domaine de compétences du référent déontologue
- Comprendre les obligations et missions du référent déontologue



Organisme qualifié par l'ISQ-OPQF



Membre de la FFP

EFE FORMATION SAS - 35, rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 09 25 08 - e-mail : serviceclient@efe.fr

Siret 412 806 960 00032

### **Saisir le rôle de la commission de déontologie de la fonction publique**

- Comprendre le champ de compétence de la commission
- Connaître les moyens de saisine de la commission
- Les effets juridiques des avis de la commission

### **Saisir le rôle du chef de service et du manager dans la mise en œuvre des principes déontologiques**

Étude de cas : distinguer parmi différentes situations celles relevant de la déontologie, de l'éthique, ou de la morale

### **Comprendre et maîtriser les risques de responsabilité pénale des agents**

- Connaître le dispositif pénal
- Saisir les infractions spécifiques aux agents publics
- Identifier les cas où la responsabilité pénale de l'agent peut être engagée
- Le rôle du chef de service, du manager et la responsabilité pénale de l'agent
- Savoir comment se défendre

Étude de cas : analyse commentée des différentes jurisprudences portant sur des cas de faute intentionnelle et de faute non intentionnelle

### **Maîtriser les outils en matière de prévention des conflits d'intérêts**

- Identifier les hypothèses de conflit d'intérêts
- Maîtriser les outils pouvant prévenir une situation de conflit d'intérêts
- Protéger les lanceurs d'alerte et les agents dénonçant un conflit d'intérêts

Étude de cas : analyse commentée d'un cas concret mettant en lumière l'articulation entre le devoir de réserve et le lanceur d'alerte

### **Cerner le mécanisme de cumul d'activités**

- Comprendre dans quelles conditions le cumul d'activités est autorisé
- Connaître les règles, obligations et les limites en matière de cumul d'activités
- Saisir le rôle de la commission de déontologie en matière de cumul d'activités
- L'activité à temps partiel et le cumul d'activité

## **INTERVENANTS**

Jean-François MORANT

Avocat

BAZIN & CAZELLES AVOCATS ASSOCIES

## **MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES**

Équipe pédagogique :

Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :

Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :

Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

## **LIEUX ET DATES**

À distance

17 et 18 mars 2022

Paris

08 et 09 déc. 2021

14 et 15 juin 2022

07 et 08 déc. 2022